

# **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SFH**

**(Anciennement Société Générale FHF)**

Société Anonyme

17, Cours Valmy  
92800 - PUTEAUX

---

## **Rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes sur les comptes intermédiaires**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011

ERNST & YOUNG Audit  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex

DELOITTE & ASSOCIÉS  
185, avenue Charles de Gaulle  
B.P. 136  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

---

## **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SFH**

**(Anciennement Société Générale FHF)**

Société Anonyme

17, Cours Valmy  
92800 - PUTEAUX

---

### **Rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes sur les comptes intermédiaires**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011

---

Au Président-Directeur Général,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de Société Générale SFH et en réponse à votre demande, nous avons procédé à l'examen limité des comptes intermédiaires de votre société, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

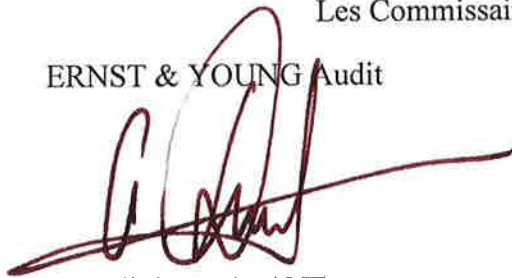
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes intermédiaires, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes intermédiaires présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2011, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 septembre 2011

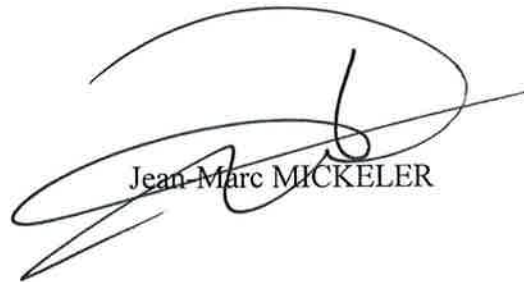
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit



Olivier DURAND

DELOITTE & ASSOCIÉS



Jean-Marc MICKELER

# ***SOCIETE GENERALE SFH***

17 Cours Valmy

92800 PUTEAUX

RCS NANTERRE 445 345 507

**Comptes semestriels**

**30/06/2011**

**1 - ETATS DE SYNTHESE**

BILAN

ACTIF			PASSIF		
	30/06/2011	31/12/2010		30/06/2011	31/12/2010
1 Caisses, Banques centrales, C.C.P.	92 012	853 792	1 Caisses, Banques centrales, C.C.P.	0	0
1 Banque centrale (Banque de France)	4 538	0	2 Dettes envers les établissements de crédits	112 336 751	0
2 Effets publics et valeurs assimilées	0	0	3 Opérations avec la clientèle	0	0
3 Créances sur les établissements de crédits	430 999 080	374 600 491	4 Dettes représentées par un titre	20 514 519 480	0
4 Opérations avec la clientèle	0	0	5 Autres passifs	7 909 702	176 940
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	6 Comptes de régularisation	0	0
6 Actions et autres titres à revenus variable	20 577 914 315	11 856	7 Provisions	0	0
7 Participations et autres titres détenus à long terme	0	0	8 Dettes subordonnées	0	0
8 Parts dans les entreprises liées	0	0	9 Fonds pour risques et bancaires généraux (FREG)	0	0
9 Crédit-bail et location avec option achat	0	0	10 Capitaux propres hors FREG	378 779 988	375 289 200
10 Location simple	0	0	11 Capital souscrit	375 000 000	375 000 000
11 Immobilisations incorporelles	0	0	12 Primes d'émission	0	0
12 Immobilisations corporelles	0	0	13 Réserves	14 480	0
13 Capital souscrit non versé	0	0	14 Ecart de réévaluation	0	0
14 Actions propres	0	0	15 Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
15 Autres actifs	0	0	16 Report à nouveau (+/-)	274 740	-17 385
16 Comptes de régularisation	4 535 975	0	17 Résultat de l'exercice (+/-)	3 490 788	306 585
			17 Résultat de l'exercice N-1 (+/-)	0	0
<b>Total de l'actif</b>	<b>21 013 545 920</b>	<b>375 466 140</b>	<b>Total du passif</b>	<b>21 013 545 920</b>	<b>375 466 140</b>

HORS-BILAN

Rubriques	30/06/2011	31/12/2010
<b><u>Engagements donnés</u></b>	<b>1 500 000 000</b>	<b>0</b>
1 Engagements de financements Swap de taux	1 500 000 000	
2 Engagements de garantie		
3 Engagements sur titres		
<b><u>Engagements reçus</u></b>	<b>5 250 000 000</b>	<b>0</b>
4 Engagements de financements Swap de taux	1 500 000 000	
Garantie Autonome Première demande	3 750 000 000	
5 Engagements de garantie		
6 Engagements sur titres		

## COMPTE DE RESULTAT

Rubrique	30/06/2011	31/12/2010
1 + Intérêts et produits assimilés	12 986 468	600 491
2 - Intérêts et charges assimilées	-17 963 153	0
3 + Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
4 - Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
5 + Produits sur opérations de locations simples	0	0
6 - Charges sur opérations de locations simples	0	0
7 + Revenus des titres à revenu variable	15 653 958	0
8 + Commissions (produits)	0	0
9 - Commissions (charges)	-3 375 000	0
10 +/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociations	0	0
11 +/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés	0	0
12 + Autres produits d'exploitation bancaires	0	0
13 - Autres charges d'exploitation bancaire	-194	0
14 PRODUIT NET BANCAIRE	7 302 079	600 491
15 - Charges générales d'exploitation	-2 017 531	-140 617
16 - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles	0	0
17 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 284 547	459 874
18 - Coût du risque	0	0
19 RESULTAT D'EXPLOITATION	5 284 547	459 874
20 +/- Gains ou pertes aux actifs immobilisés	0	0
21 RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	5 284 547	459 874
22 +/- Résultat exceptionnels	0	3
23 - Impôts sur les bénéfices	-1 793 759	-153 292
24 +/- Dotations Reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0
25 RESULTAT NET	3 490 788	306 585



**2 - ANNEXES**

La présente annexe est une partie indissociable des comptes semestriels de la SOCIETE GENERALE SFH pour l'exercice clos au 30/06/2011.

Le total du bilan avant répartition composant ces comptes semestriels est de 21 013 545 920 €

Le chiffre d'affaires inclus dans le compte de résultat composant ces comptes semestriels est constitué de produits financiers pour un montant de 28 640 426 €

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 3 490 788 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier au 31/12/2011.

Les notes et les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes semestriels.

## PRINCIPES COMPTABLES & METHODES D'EVALUATION

Les comptes individuels de SG SFH sont présentés conformément aux dispositions du règlement CRB N° 91-01 du 16 janvier 1991 modifié par le règlement 99-04 et le règlement N°2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable modifié par les règlements 2004-16 et 2005-04, ainsi qu'aux principes généralement admis par la profession bancaire française à l'exception de la recommandation du CNC (Conseil national de la comptabilité) n°99.R.01 Comptes intermédiaires qui n'a pas pu être respectée. SG SFH établi pour la première fois des comptes intermédiaires au 30 juin 2011, les informations relatives à la période du 1er janvier au 30 juin 2010 n'ont pas été établies et n'ont pas fait l'objet d'un arrêté, la société étant sans activité et n'ayant pas le statut d'Etablissement de Crédit au 30 juin 2010. En conséquence, SG SFH n'a pas pu présenter de comparatif 30 juin 2010 dans ses comptes intermédiaires au 30 juin 2011.

Les méthodes d'évaluation prennent en compte, pour la majorité des opérations, l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Selon l'art. 515-13, SG SFH est un établissement de crédit, agréé en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La société a pour objet de consentir ou d'acquiescer des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L515-14 à L515-17.

- Les prêts garantis sont des prêts assortis soit d'une hypothèse de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, soit dans les limites et des conditions déterminées par le décret en Conseil d'Etat, sous réserve que le prêt garanti soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier, d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'art L233-16 du code de commerce dont relève SG SFH;
- Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.515-15.

Les comptes sociaux de la SOCIETE GENERALE SFH sont établis conformément :

- aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de Réglementation Bancaire applicables aux Ets crédit a été modifié par le règlement 2010-04 de l'ANC
- aux dispositions du règlement CRC n°2000-03 du 4 juillet 2000, modifié par le règlement N° 2005-04 relatif aux documents de synthèse des entreprises relevant du CRBF ;
- aux dispositions du règlement CRC n°2005-03 modifiant le règlement N° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit ;
- aux principes comptables généraux admis dans la profession bancaire française ;
- aux articles L123-12 À L123-28 du Code du Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendances des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode d'évaluation appliquée au poste de bilan "actions et autres titres à revenus variable" est la méthode des coûts historiques conformément au CRC 2000-03 annexe IV - I.1.2

### Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit.

Une opération est classée dans la catégorie "au jour le jour" lorsque sa durée initiale est au plus égale à un jour ouvrable. Au-delà d'une durée initiale supérieure à un jour ouvrable, l'opération est classée dans la catégorie "à terme".

Les intérêts courus sur les créances sont inscrits dans les comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle sont indiqués au bilan pour leurs montants nets après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non recouvrement.

En application du règlement CRC N°2002-03 modifié par le règlement CRC N°2005-03 pour les entreprises relevant du CRBF.

SG SFH considère une créance comme douteuse lorsqu'elle présente une des caractéristiques suivantes :

- un risque probable ou certain de non recouvrement
- un risque avéré sur la contrepartie (procédure d'alerte...)
- l'existence d'une procédure contentieuse.

Par ailleurs, ce règlement introduit une nouvelle catégorie de créances douteuses : les créances douteuses compromises.

Les créances comptabilisées en créances douteuses depuis plus d'un an sont reclassées dans cette catégorie. Ce règlement prévoit également l'identification des encours restructurés à des conditions hors marché.

Le taux de dépréciation appliqué aux créances douteuses est proportionnel au risque attaché à celle-ci. Le montant des intérêts est déprécié à 100% conformément à la règle bancaire en vigueur.

**Portefeuille titres**

Le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par les règlements CRC 2005-01, CRC 2008-07 et CRC 2008-17 du Comité de Réglementation Comptable et l'Instruction 90-03 de la Commission bancaire définissent les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres.

Les titres sont classés en fonction de :

- la nature du revenu : le revenu attaché aux titres peut être fixe ou variable.

Les titres à revenu fixe sont représentés par des titres à taux d'intérêts fixe et des titres participatifs institués par la loi du 03 janvier 1983. Ce sont donc principalement des obligations, des bons du Trésor, des titres de créances négociables, et des titres similaires, que leur taux soit fixe ou révisable.

Les titres à revenu variable sont tous les autres, essentiellement des actions. Ce sont donc des titres pour lesquels le revenu est tributaire des résultats de l'émetteur et de la décision de distribution.

- l'intention de détention : il est possible de classer les titres en six catégories ou portefeuilles qui correspondent à autant de motivations : transaction, placement, investissement, participations et parts dans les entreprises liées, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme. Les titres peuvent faire l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre. Dans le cadre de son activité, SG SFH est susceptible de comptabiliser des titres d'investissement et de placement.

L'enregistrement comptable des titres est effectué lors du transfert de propriété qui généralement correspond à la date de règlement et de livraison. Entre la date de négociation des titres et leur transfert de propriété, l'engagement d'achat ou de vente est enregistré dans un compte de hors bilan "Titres à recevoir / à livrer".

**Titres de placement**

Les titres comptabilisés en placement sont des valeurs sûres et liquides, au sens des valeurs de remplacement prévues par des dispositions de l'art. L.515-17 du code monétaire et financier et du décret 99-710 du 3 août 1999.

**\* Actions et autres titres à revenu variable**

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition, ou à leur valeur d'apport.

A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent.

Aucune compensation n'est opérée entre les plus et les moins-values latentes constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation qui peut-être appréciée par ensembles homogènes de titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable". Au 30/06/2011 la société SG SFH détient des parts de Sicav pour un montant de 11 856.49€

**\* obligations et autres titres à revenu fixe**

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, frais exclus et, concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. Les intérêts courus à recevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique "Produits d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe" du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, cette provision peut-être appréciée par ensembles homogènes de titres. Les plus-values ne sont pas comptabilisées et ne peuvent venir compenser les moins values des autres titres.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique du compte de résultat "Résultat net des opérations financières".

Au 30/06/2011 la société ne détient aucune valeur entrant dans cette catégorie.

**Titres d'investissement**

Il s'agit de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance. A cette intention s'ajoute l'obligation de leur affecter des ressources globalement adossées ou encore protégées par une opération de couverture sur un marché d'instruments financiers à terme.

Ils sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement et ne donnent pas lieu à constitution d'une dotation pour dépréciation, hormis lorsqu'il existe un risque de défaillance de l'émetteur ou de revente avant échéance.

Au 30/06/2011 la société SG SFH détient des titres d'investissement pour un montant de 20 500 000 0.00€

**Dettes envers les établissements de crédit**

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit. Ces dettes intègrent les opérations de pensions livrées sur titres avec les établissements de crédit.

Les intérêts courus sur l'ensemble des dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie d'un compte de charge.

**Dettes représentées par un titre**

Ces dettes correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'art. L515-19 du code monétaire et financier,

Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés.

Elles figurent au bilan dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe.

Les intérêts servis sur les titres sont inscrits en charges d'intérêts dans la rubrique "Intérêts et charges assimilées".

Au titre de l'art L515-20 du Code monétaire et financier et de l'art 6 du règlement CRB N°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actifs doit être supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'art L.515-19 du dit Code monétaire et financier.

**Prime d'émission sur Obligations:**

Une prime d'émission a été comptabilisée sur les OFH publiques, cette prime est amortie de façon linéaire prorata temporis jusqu'à la date de remboursement des obligations

**Provisions**

Les provisions sont définies par le règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs et applicable aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2002.

En application de ce règlement, les provisions sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés précisément.

Un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie attendue de celui-ci.

Il n'y a aucune provision pour risques et charges au 30/06/2011

**Opérations en Hors-Bilan**

En l'absence de précision réglementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine propriété à titre de garantie, les créances reçues par SG SFH en garantie des prêts accordés sont enregistrées en hors-bilan dans un compte de garantie recue.

**Intérêts et commissions**

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées en respectant les éventuels décalages intervenant entre la facturation et l'exécution effective du service et donnent lieu à une régularisation afin que les charges et produits acquis à l'exercice lui soient effectivement rattachés.

**Gains et pertes sur actifs immobilisés**

Ce poste regroupe les plus ou moins values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participations et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du Produit net bancaire.

**Charges fiscales**

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33.3% et de 0% pour les plus values à long terme sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1.66%.

Les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une Contribution Sociale sur les bénéfices des sociétés de 3,3% après abattement de 763 000 EUR.

SG SFH, constate comptablement la charge relative à la contribution sociale de solidarité, l'année à laquelle elle se rapporte.

Cette contribution n'étant déductible fiscalement qu'au moment de son décaissement (année N+1), SG SFH enregistre un impôt différé actif, correspondant à l'économie d'impôt sur les sociétés qui sera réalisée l'année du paiement de la contribution sociale de solidarité. Cet impôt différé actif est repris comptablement l'exercice suivant.

**Opérations sur les instruments financiers à terme**

Ces opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Une soufite sur swap est étalée prorata temporis jusqu'à l'échéance de ce swap.

**Opérations de couverture affectée**

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés au compte de résultat de manière symétrique à la prise en compte de résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. Dans le cas où ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en "résultat net des opérations financières" dans la rubrique "résultat sur instruments financiers à terme".

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits "prorata-temporis" au compte de résultat. Ils sont inscrits en "résultat net des opérations financières" dans la rubrique "résultat sur instruments financiers à terme".

**CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE ET COMPARABILITE DES COMPTES**

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

**CHANGEMENT D'ESTIMATION**

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice

**CHARGES DE PERSONNEL :**

SG SFH n'emploie pas de salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

**FAITS MARQUANTS :**

Changement de dénomination sociale de SOCIETE GENERALE FHF à SOCIETE GENERALE SFH

SG SFH a reçu le 28/03/2011 l'agrément d'établissement de crédit

La SOCIETE GENERALE SFH a émis des OFH (Obligations Financement de l'Habitat) - émissions privées - pour un montant de 1 500 000 000 €

La SOCIETE GENERALE SFH a émis des OFH (Obligations Financement de l'Habitat) - émissions publiques - pour un montant de 19 000 000 000 €

La SOCIETE GENERALE SFH a souscrit des parts de FCT pour un montant de 20 500 000 000 €

**EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE (entre le 30/06/2011 et 31/12/2011)**

Les parts de SICAV ont été vendues en juillet 2011, la plus-value dégagée est de 60.77euros.

## INTEGRATION FISCALE

La société SOCIETE GENERALE SFH est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 1er Janvier 2007.

Son résultat fiscal déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe est

- un bénéfice à court terme de : 3 490 788 €
- un bénéfice à long terme de : 0 €

Du fait de l'intégration fiscale, une dette d'impôt de : 1 810 618 €  
envers la Société Générale a été comptabilisée en compte courant SG au bilan  
par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

Si elle n'avait pas été membre du groupe fiscal, la SOCIETE GENERALE SFH aurait extériorisé  
un bénéfice fiscal à court terme de 3 490 788 €  
et ainsi une dette fiscale d'I.S. de 1 163 596 €

## **IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE**

Les comptes semestriels de la société SOCIETE GENERALE SFH sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation :

SOCIETE GENERALE  
17 Cours Valmy  
92 800 PUTEAUX



FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

SEUILS	FRANCHISSEMENTS EN HAUSSE			FRANCHISSEMENTS EN BAISSSE		
	% actuel	SOCIETES	ancien %	% actuel	SOCIETES	ancien %
5%						
10%						
20%	NEANT					
33%						
50%						

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en euros)

Société	Capital (dev locale)	Capitaux propres autres que la capital (dev locale)	Quête part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore reimboursés (€)	Montants des cautions et aval donnés par la société (€)	C.A.H.T. du dernier exercice clos (devise locale)	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice (€)
				Brute (€)	Nette (€)					
<b>1 - Renseignements détaillés : Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de SG SFH</b>										
<b>A) Filiales (plus de 50% du capital détenu par SG SFH)</b>										
										NEANT
<b>B) Participations (10 à 50% du capital détenu par SG SFH)</b>										
										NEANT
<b>2 - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</b>										
<b>A) Filiales non reprises au paragraphe 1</b>										
<b>Filiales françaises</b>										
										NEANT
<b>Filiales étrangères</b>										
										NEANT
<b>B) Participations non reprises au paragraphe 1</b>										
<b>Part. françaises</b>										
										NEANT
<b>Part. étrangères</b>										
										NEANT

Relève des titres en portefeuille SG SFH (en euros)

Noms	Nbre titres	%	Prix de revient comptable
SICAV : SG Monétaire Euro AC	151,94778		11 858

Souscription Parts de FCT :

Acquisition		Titres invt FCT Red&Black - ABS Trimix				en euro
Compte N° :	30412001	Date	Libellés	Debit	Crédit	Solde
		06/06/2011	ABS Trimix Série 12	2 000 000 000		2 000 000 000
		06/06/2011	ABS Trimix Série 18	1 500 000 000		3 500 000 000
		21/06/2011	ABS Trimix Série 8	2 000 000 000		5 500 000 000
		21/06/2011	ABS Trimix Série 9	2 000 000 000		7 500 000 000
		21/06/2011	ABS Trimix Série 10	2 000 000 000		9 500 000 000
		21/06/2011	ABS Trimix Série 11	2 000 000 000		11 500 000 000
		21/06/2011	ABS Trimix Série 13	2 000 000 000		13 500 000 000
		21/06/2011	ABS Trimix Série 14	2 000 000 000		15 500 000 000
		21/06/2011	ABS Trimix Série 15	2 000 000 000		17 500 000 000
		21/06/2011	ABS Trimix Série 16	2 000 000 000		19 500 000 000
		21/06/2011	ABS Trimix Série 17	1 000 000 000		20 500 000 000

Solde Positif = Solde Débiteur  
Solde Négatif = Solde Créancier

OFH : Emissions privées

Acquisition		Emission priv OFH TV				en euro
Compte N° :	33510001	Date	Libellés	Debit	Crédit	Solde
		06/06/2011	Emission OFH TV Série 2		2 000 000 000	-2 000 000 000
		21/06/2011	Emission OFH TV Série 3		2 000 000 000	-4 000 000 000
		21/06/2011	Emission OFH TV Série 4		2 000 000 000	-6 000 000 000
		21/06/2011	Emission OFH TV Série 5		2 000 000 000	-8 000 000 000
		21/06/2011	Emission OFH TV Série 6		2 000 000 000	-10 000 000 000
		21/06/2011	Emission OFH TV Série 7		2 000 000 000	-12 000 000 000
		21/06/2011	Emission OFH TV Série 8		2 000 000 000	-14 000 000 000
		21/06/2011	Emission OFH TV Série 9		2 000 000 000	-16 000 000 000
		21/06/2011	Emission OFH TV Série 10		2 000 000 000	-18 000 000 000
		21/06/2011	Emission OFH TV Série 11		1 000 000 000	-19 000 000 000

Solde Positif = Solde Débiteur  
Solde Négatif = Solde Créancier

OFH : Emissions Publiques

Acquisition		Emission pub - OFH TF				en euro
Compte N° :	33510002	Date	Libellés	Debit	Crédit	Solde
		06/06/2011	Emission pub Série 1		1 500 000 000	-1 500 000 000

Solde Positif = Solde Débiteur  
Solde Négatif = Solde Créancier

## CAPITAUX PROPRES

### CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 37 500 000 actions de 10 euros de nominal soit 375 000 000€

### RESERVES ET REPORT A NOUVEAU

La variation des postes de réserves par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 décidée par la décision de l'Assemblée générale en date du 19 mai 2011. L'affectation de ce résultat est résumée dans le tableau suivant :

<b>1 - Situation en début d'exercice</b>	<b>Montant</b>
Capital social	375 000 000
Réserve légale	
Autres réserves	
Report à nouveau antérieur	-17 385
Résultat de l'exercice N-1	306 585
Prélèvements sur les réserves	
<b>TOTAL</b>	<b>375 289 200</b>

<b>2 - Imputations au cours de l'exercice</b>	<b>Montant</b>
Capital social - augmentation	
Réserve légale	14 460
Autres réserves	
Dividendes	
Report à nouveau	274 740
<b>TOTAL</b>	<b>289 200</b>

<b>3 - Situation à la fin de l'exercice</b>	<b>Montant</b>
Capital social	375 000 000
Prime émission	
Réserve légale	14 460
Autres réserves	
Dividendes	
Report à nouveau	274 740
<b>TOTAL</b>	<b>375 289 200</b>

**3 - Détail des comptes**

## INFORMATION SUR LES POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Le présent état concerne les entreprises liées ( celles pouvant être incluses par intégration globale dans un même périmètre de consolidation ) et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation ( sociétés détenues entre 10% et 50% ).

POSTE DU BILAN	MONTANT TOTAL DU POSTE	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		
Créances rattachées	6 999 080	6 999 080
Prêts	424 000 000	424 000 000
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement	20 577 914 315	20 577 914 315
Disponibilités	96 551	92 012
Capital souscrit appelé non versé		
Comptes de régularisation	4 535 975	3 196 721
<b>Postes de l'actif</b>	<b>21 013 545 920</b>	<b>21 012 202 128</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	20 500 000 000	19 000 000 000
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	112 300 000	112 300 000
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes rattachées	14 556 231	11 359 510
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 376 319	937 877
Autres dettes	1 810 618	
Autres passifs	7 909 702	5 537 248
<b>Postes du passif</b>	<b>20 637 952 870</b>	<b>19 130 134 635</b>
<b>Postes du compte de résultat</b>		
Produits de participation		
Autres produits financiers	28 640 426	28 640 426
Charges financières	-17 963 153	-14 750 274

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Valeur brute début de période	Réévaluation	Acquisition	Virement poste à poste	Cessions	Valeur brute fin de période
<u>Incorporelles</u>				NEANT		
Total (1)						
<u>Corporelles</u>				NEANT		
Total (2)						
<u>Financières</u>				NEANT		
Total (3)						
TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)						

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Natures des provisions	Montant au début de la période	Augmentation : Dotation de la période	Diminutions : Reprises de la période	Montant à la fin de la période
<u>Provisions pour risques et charges :</u>			NEANT	
<b>Total (1)</b>				
<u>Provisions pour dépréciations :</u>			NEANT	
Provisions sur immobilisations				
Autres provisions pour dépréciations				
<b>Total (2)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (1) + (2)</b>				

Dont dotations et reprises : - d'exploitation  
- financières  
- exceptionnelles

**Autres Actifs et comptes de régularisation (en euros)**

	Montant
<b>Autres Actifs</b>	
<b>Comptes de régularisation</b>	
Etat prime OFH	1 213 842
Int à recevoir sur Swap	3 196 721
Prov ID Organic	15 778
Charges constatées d'avance	109 633
<b>TOTAL</b>	<b>4 535 975</b>

**Autres Passifs et comptes de régularisation (en euros)**

	Montant
<b>Autres Passifs</b>	
Int à payer sur swap	3 268 842
Comm à payer s/ garantie reçue	1 330 529
Ch à payer	1 499 712
Etat, taxe, IS	1 810 618
<b>Comptes de régularisation</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>7 909 702</b>



Créances sur établissements de crédit et la clientèle (en euros)

(montant bruts hors intérêts courus)

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances sur éta de crédits								
- à vue	96 551				96 551			
- à terme	424 000 000			37 400 000	50 000 000	37 400 000	112 200 000	187 000 000
<b>Créances</b> sur la clientèle								
- autres concours à la clientèle								
<b>TOTAL</b>	<b>424 096 551</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37 400 000</b>	<b>50 096 551</b>	<b>37 400 000</b>	<b>112 200 000</b>	<b>187 000 000</b>

Dettes sur établissements de crédit et la clientèle (en euros)

(montant bruts hors intérêts courus)

ETAT DES DETTES	Montant brut	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes envers éta de crédits								
- à vue								
- à terme	112 300 000	5 100 000	57 200 000		50 000 000			
Comptes créditeurs de la clientèle								
- autres dettes de la clientèle								
<b>TOTAL</b>	<b>112 300 000</b>	<b>5 100 000</b>	<b>57 200 000</b>	<b>0</b>	<b>50 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Emprunts Obligataires (en euros)

(montant bruts hors intérêts courus)

Descriptif	Valeur (€)	Emission	Échéance	Durée <= 3M	3M < D < 1an	1an < D < 5ans	D > 5ans
Emissions privées OFH	19 000 000 000					6 000 000 000	13 000 000 000

Les émissions publiques d'OFH ne sont pas mentionnées dans ce tableau vu qu'elles sont souscrites par des investisseurs privés qui ne sont pas forcément des Ets de Crédit

## COMPTES DE REGULARISATION

en euros

Nature des provisions	Montant au début de la période	Augmentation au titre de la période	Diminution au titre de la période	Montant à la fin de la période
<b><u>Comptes de régularisation Actif :</u></b>				
<b><u>Charges constatées d'avance</u></b>				
Hono Fitch - notation OFH de 06/2011 au 05/2012		109 633		109 633
<b><u>Frais d'émission d'emprunt à étaler :</u></b>				
<b><u>Primes remboursement obligations :</u></b>				
Etalement de la prime d'émission (OFH publique)		1 213 842		1 213 842
<b><u>Intérêts à recevoir:</u></b>				
Intérêts sur swaps		3 196 721		3 196 721
<b><u>Autres</u></b>				
Provision Impôts différés Organic		15 778		15 778
<b><u>Ecart de conversion actif :</u></b>				
<b>Totaux des comptes de régularisation Actif</b>		<b>4 535 975</b>		<b>4 535 975</b>
<b><u>Comptes de régularisation Passif</u></b>				
<b><u>Produits constatés d'avance</u></b>				
<b><u>Ecart de conversion passif :</u></b>				
<b>Totaux des comptes de régularisation Passif</b>				

**DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**

RUBRIQUES	MONTANT
<b>BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS</b>	<b>88 098 260</b>
Intérêts courus sur comptes à terme	6 999 080
Int courus ABS	77 902 458
Int à recevoir sur Swap	3 196 721
<b>TOTAL</b>	<b>88 098 260</b>

## DETAIL DES CHARGES A PAYER

RUBRIQUES	MONTANT
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>1 376 319</b>
Honoraires CAC 2008	598
Hono Moody's	63 000
hono Fresfield	19 304
hono Fresfield	66 283
hono Fresfield	18 557
hono Fitch Rating	119 600
Hono Moody's	63 000
CAILLIAU DEDOUIT HONO n°11-00458	35 937
CAILLIAU DEDOUIT HONO n°11-00449	34 223
Prov Honoraires CAC 30/06/2011	17 940
Prov Comm Extern SG 30/06/2011	96 663
Prov Comm Extern SG 30/06/2011	103 216
Prov Comm fixe Recouvt & gestion 30/06/2011	103 216
Prov Comm variable Recouvt & gestion 30/06/2011	634 781
<b>DETTES SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>16 611 231</b>
Intérêts sur emprunts	36 751
Intérêts sur swaps	2 055 000
Intérêts sur emprunts obligataires	14 519 480
<b>DETTES FISCALES</b>	<b>1 934 011</b>
Prov CVAE	77 568
Prov Organic	45 825
Prov IS	1 777 151
Prov contrib sociale	33 467
<b>TOTAL</b>	<b>19 921 561</b>

**DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

RUBRIQUES	Période		MONTANT
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>			
Prime d'émission	06/06/2011	06/06/2016	1 213 842
Honoraires Fitch	01/06/2011	31/05/2012	109 633
<b>TOTAL</b>			<b>1 323 476</b>

**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les honoraires inscrits en charge au 30/06/2011 au titre de la mission d'audit légal de nos commissaires aux comptes ERNST & YOUNG AUDIT et DELOITTE & ASSOCIES s'élèvent à TTC 17 940,00 €